

ACCORD EGALITE FEMMES/HOMMES :

La CGT prise en flagrant délit de féminisme !

Depuis quelques jours, la direction propose à la signature des organisations syndicales un texte sur l'égalité entre les femmes et les hommes de notre groupe. Ce texte, copier-coller du précédent, lui-même copier-coller du... est donc sans réelle ambition.

En préambule, la direction y assène : « L'égalité professionnelle est un facteur essentiel de la cohésion sociale et de l'équilibre des relations de travail. AG2R LA MONDIALE affirme sa volonté de continuer à s'inscrire dans les principes de mixité et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes... »

Sauf qu'il ne suffit pas de décréter l'égalité pour que celle-ci devienne réalité. Il y a beaucoup à faire pour changer les mentalités. Preuve en est, la composition du comité exécutif du groupe AGR-LA MONDIALE. Il est surprenant et même inquiétant que dans un groupe de plus de 10 000 salariés, seule deux femmes ont les compétences pour apporter leurs savoir-faire dans le cercle très fermé de décideurs cravatés.

C'est un très mauvais signal envoyé aux salariés, qui démontre, qu'au-delà des discours, AG2R-LA MONDIALE n'est pas la plus vertueuse des entreprises sur ce thème.

Au cours des négociations, la CGT a martelé :

- Il faut absolument des formations qualifiantes pour que les femmes puissent bénéficier d'une évolution de carrière identique à celle des hommes !
- Il faut valoriser les parcours de celles qui ont progressé professionnellement pour en faire des exemples !
- Il faut une politique pro active des RH pour aller chercher les talents car on sait que trop souvent les femmes s'autocensurent et ne postulent pas !
- Il faut absolument un accompagnement RH spécifique avec des points d'étape, une analyse des difficultés rencontrées et la mise en place de tutorat !

Voilà le type d'engagement que la direction aurait dû formaliser pour démontrer que l'égalité femmes/hommes fait partie de l'ADN de notre groupe.

De toutes nos demandes, aucune n'apparaît dans le texte. En réalité, une seule concession a été faite par la DRH : La possibilité pour une femme enceinte de s'exonérer des plages fixes. Et encore, cela tient d'une réponse à la question d'un élu CGT au Comité d'Entreprise qui précise que cela se fera au cas par cas (bonjour la discrimination entre collègues et entre sites !). Et pourtant, qui n'a pas conscience que la souplesse des horaires de travail promeut à une évolution positive dans une carrière féminine !

Mais peut-être avons-nous une lecture erronée des chiffres fournis par la direction pour nous faire une opinion. En effet :

- S'il y a si peu de femmes en classe 7 et 8, c'est peut-être parce qu'elles n'ont pas envie d'évoluer,
- Si la majorité des temps partiels sont féminins, c'est peut-être parce qu'elles sont moins attachées à l'entreprise,
- Si les primes sont 2 fois moins importantes pour les femmes, c'est peut-être qu'elles sont moins compétentes,
- Si leur salaire est inférieur aux hommes, c'est peut-être parce qu'elles sont moins productives,

Finalement, l'égalité professionnelle est-ce vraiment un sujet ? Généreusement, la direction a prévu un budget de 25 000€ pour combler les écarts. Merci ! C'est la démonstration que tout va bien !

Ces éléments exposés, la CGT a décidé, vous le comprendrez aisément, de ne pas signer cet accord proposé sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nous allons oublier : Le représentant de la direction pour la commission égalité professionnelle est... Un homme !
Quand on vous dit que les femmes ne sont pas compétentes...